

MUTUELLE MAE

Rapport relatif à l'article 173 de la loi de Transition Energétique



SOMMAIRE

CONTEXTE ET OBJET	2
SITUATION 2020	3
MANDATS DE GESTION	3
o <i>Fonctionnement général</i>	3
o <i>Sur la gestion des obligations en direct</i>	3
o <i>Sur les OPC de Valeurs mobilières</i>	5
ACTIFS RÉELS.....	7
AUTRES PLACEMENTS	8
NOTATION MSCI.....	9
PRINCIPE GÉNÉRAL	9
MÉTHODE DE NOTATION	9
RÉSULTATS	10
OBJECTIFS	15

CONTEXTE ET OBJET

Le décret d'application de l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique, publié fin 2015, impose aux entreprises d'assurance et aux mutuelles dont le bilan est inférieur à 500 MEUR de communiquer sur la façon dont elles intègrent les critères extra financiers dans la gestion de leurs placements.

Le rapport est soumis à la règle « comply or explain », c'est à dire que les entreprises d'assurance et les mutuelles ont le choix entre rédiger leur rapport LTE conformément aux directives fixées par le décret, ou le cas échéant, expliquer pourquoi elles ne souhaitent pas aujourd'hui s'y conformer.

Afin d'être en cohérence avec ses valeurs mutualistes dans le cadre de sa gestion financière, il était important pour la Mutuelle MAE de se saisir du sujet. C'est maintenant la 3^{ème} année que la Mutuelle établit un rapport LTE qui a pour objectif de présenter les éléments de gestion intégrant les critères extra-financiers ainsi que les projets mis en place en interne.

Cette année, ce rapport a pour but d'observer les avancées sur l'intégration des critères écologiques, sociaux et gouvernementaux dans sa politique d'investissement. Par ailleurs, appréhender les notions extra financières représente à terme une façon d'identifier d'autres risques de long terme et de sécuriser d'avantage les placements réalisés par la Mutuelle.

L'objectif de ce rapport est ainsi pour la Mutuelle de communiquer en toute transparence sur :

- Ce qui est déjà fait aujourd'hui dans le portefeuille en termes d'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

E	S	G
Respect Environnemental	Social	Gouvernance d'Entreprise
LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS	RESPECT DES DROITS DES ACTIONNAIRES
AMÉLIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	SANTÉ ET SÉCURITÉ	QUALITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ÉNERGIES VERTES	RELATION AVEC LES EMPLOYÉS / LA COMMUNAUTÉ	LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE BLANCHIMENT
RECYCLAGE, GESTION DE L'EAU ET DES DÉCHETS	RESPECT DES DROITS DE L'HOMME	TRANSPARENCE DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

- Les évolutions constatées depuis l'établissement du dernier rapport.
- Les objectifs qu'elle se fixe afin de mieux prendre en compte ces critères en amont, dans le choix des gestionnaires d'actifs et la sélection des supports de placements.

Ce rapport est réalisé sur la base du portefeuille de la mutuelle au 31/08/2020. Il est disponible sur le site internet de la Mutuelle, où il pourra être consulté librement par les adhérents.

SITUATION 2020

MANDATS DE GESTION

○ Fonctionnement général

La Mutuelle MAE délègue la gestion de son portefeuille à hauteur de 46% à deux sociétés de gestion sous forme de mandats : Ofi AM (29%) et Egamo (17%).

La Mutuelle s'est assurée lors de la sélection de ces prestataires clef de choisir des sociétés de gestion proches du monde mutualiste et de ses valeurs.

Ofi AM met ainsi l'accent sur une approche socialement responsable établie de longue date ; en effet la société de gestion est au cœur des réflexions sur les évolutions en matière d'ISR (Investissement Socialement Responsable) depuis 20 ans. Signataire des PRI, elle a également constitué une équipe d'analystes ESG dédiée de 9 personnes, permettant d'intégrer les critères extra-financiers dans l'analyse et de proposer des outils de suivi dédiés.

Egamo, également signataire des PRI, dispose d'une politique ESG bien établie. La société de gestion intègre systématiquement les critères extra-financiers à l'ensemble de ses encours sous gestion. Pour cela, elle favorise les entreprises dynamiques sur le sujet et qui démontrent leur souhait de progresser, plutôt que d'exclure certains secteurs ou acteurs à priori. Egamo a opté également pour la mise en place d'un Comité d'Investissement Responsable (le COMIRE) dont l'objectif est de définir les critères extra-financiers essentiels pour les investisseurs institutionnels. L'équipe de recherche est composée de 6 analystes, dont 1 spécialisé sur les questions ESG.

La Mutuelle MAE n'a pas mis en place de directive précise concernant les critères ESG dans ses mandats de gestion, mais elle bénéficie de façon indirecte de ces expertises. Par ailleurs, une réunion avec les équipes de gestion d'Ofi est prévue en début d'année 2021 pour mieux encadrer l'investissement socialement responsable au sein du mandat. Du côté d'Egamo, des discussions sont également en cours, concernant la mise en place d'un comité ESG annuel.

○ Sur la gestion des obligations en direct

Les obligations en direct gérées au sein des mandats de Egamo et Ofi AM représentent 33% des encours du portefeuille de la Mutuelle.

Depuis fin février 2019, la société Ofi AM a appliqué au mandat de la Mutuelle MAE l'exclusion au sein de leur univers d'investissement de tous les émetteurs détenteurs de mines de charbon thermique et des sociétés impliquées dans les projets d'expansion de centrales thermiques utilisant du charbon. Par ailleurs, le gérant

bénéficie des analyses ESG des émetteurs obligataires via l'équipe ISR. Cela lui permet ainsi de compléter sa grille de lecture et de se prémunir des émetteurs les plus à risque (alerte éventuelle sur le risque de controverse, mauvaise gestion du risque climat pour un secteur exposé...).

En 2020, Ofi AM a décidé d'adopter une politique de réduction progressive de ses investissements dans les sociétés d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole, en commençant par les techniques les plus controversées compte tenu de leur impact négatif sur l'environnement. Cette décision s'applique, de manière systématique, au sein des fonds et mandats de gestion.

La société de gestion Egamo a fait appel en 2020 à un cabinet de conseil spécialisé afin de refondre sa politique ESG. En tout, une soixantaine de mesures ont été validées et seront appliquées au fur et à mesure au courant de l'année 2021. Une des mesures phares de ce programme consiste à exclure des investissements les secteurs du tabac, de l'alcool et du charbon. Le secteur des armes controversées a, quant à lui, été exclu des portefeuilles durant l'année 2020.

Le portefeuille obligataire de la Mutuelle est par ailleurs investi exclusivement dans des émetteurs européens ou OCDE, garantissant un accès aux données facilité et une bonne transparence de l'information.

L'équipe de gestion d'Ofi AM fournit, de façon trimestrielle, en complément du rapport de gestion, un suivi de la notation ISR des émetteurs en portefeuille (uniquement sur la gestion en directe).

Elle établit ainsi une note ESG des émetteurs (de 1 pour les moins bons à 10 pour les meilleurs). Une fois cette note attribuée, elle est retranscrite en un score ISR, sur 5 points, suivant une approche best-in-class, c'est-à-dire permettant de classer les émetteurs en fonction de leur note ESG au sein de leur secteur.

La société de gestion établit ses grilles de notation en fonction de données extra financières quantitatives fournies par des agences de notation externes comme Vigeo-Eiris. Cette analyse est complétée par l'approche qualitative développée en interne par l'équipe d'analystes d'Ofi.

Depuis 2019, le critère de Gouvernance représente entre 40% et 70% de la notation en fonction du secteur. La pondération des enjeux Environnementaux et Sociaux est ensuite déterminée.

Suivant cette méthode, Ofi distingue dans son approche 5 catégories ISR d'émetteurs :

« Les « leaders » : Les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

Les « impliqués » : Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG

Les « suiveurs » : Enjeux ESG moyennement gérés

Les « incertains » : Enjeux ESG faiblement gérés

Les « sous surveillance » : Retard dans la prise en compte des enjeux ESG »

Source : Ofi-Am.

Cette note s'élève ainsi à 3,05/5 à fin août, comparable à une note de 2,91 pour son univers. A titre de comparaison, cette note était de 3,24/5 à fin août 2019 (vs 2,88 pour son univers). Cette note reste donc stable sur la période et meilleure que l'univers de référence.

Le portefeuille d'obligations géré par Ofi reste majoritairement composé d'émetteurs leader (29,7%) et impliqués (28,3%). A titre de comparaison, les émetteurs leaders représentaient 34,7% et les émetteur impliqués 35,7% du portefeuille en août 2019.

On note par ailleurs une baisse des émetteurs plus à risque (incertains ou sous-surveillance) qui passent de 23% du portefeuilles en 2019 à 20% en 2020.

Afin de sélectionner les titres obligataires selon des facteurs ESG, la société de gestion Egamo procède quant à elle à une notation suivant 6 critères (l'environnement, les ressources humaines, les droits de l'homme, l'implication dans la collectivité, la loyauté des pratiques, la gouvernance) sur la base de données extra-financière fournie par Vigéo-Eiris et de recherches internes.

La société de gestion fonctionne aussi sur le principe de « best-in-class », c'est à dire qu'elle sélectionne les titres qui obtiennent la meilleure note au sein d'un secteur propre ou qui ont un potentiel d'amélioration en matière d'ESG supérieur aux autres titres du même secteur.

Le suivi des notations est fait lors de comités de risque mensuels. Ainsi toute décision d'investissement intègre une analyse et un suivi ESG.

Comme évoqué précédemment, cette méthodologie est en cours de révision et sera mise à jour dans le courant de l'année.

Une de ces nouvelles mesures prévoit également de fournir un reporting ESG mensuel à l'ensemble des clients. Ce reporting pourra comprendre la notation moyenne du portefeuille, comparée à son univers d'investissement, la répartition des investissements sur les différents critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux, une partie qualitative avec une analyse des controverses importantes, etc.

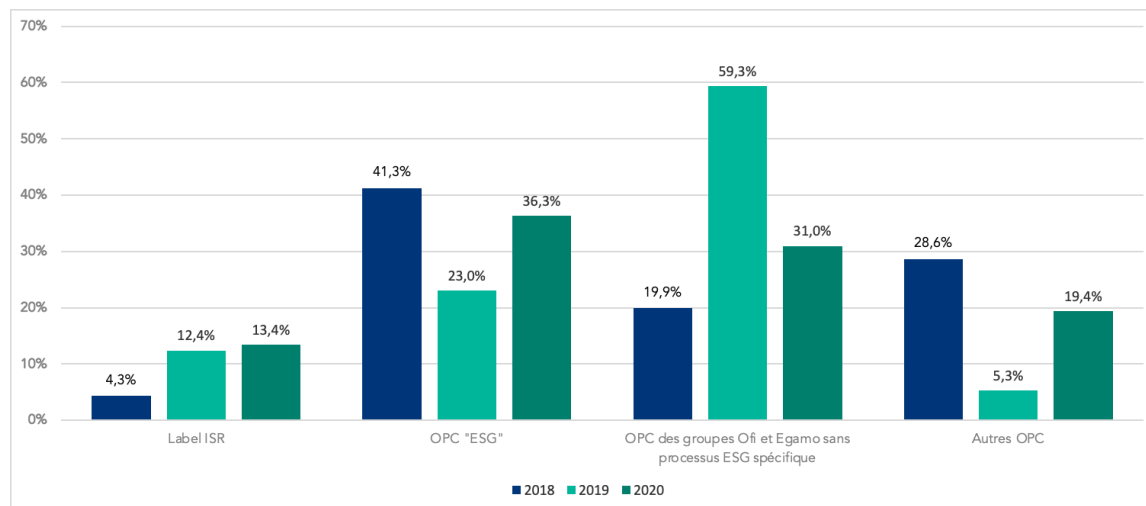
○ **Sur les OPC de Valeurs mobilières**

Les OPC ouverts en valeurs mobilières de placements sélectionnés au sein des mandats représentent 10,4% du portefeuille de la Mutuelle, soit 20,5 M€.

Egamo travaille principalement en architecture ouverte et investit en majorité dans des fonds qui ne sont pas gérés par elle. La société de gestion sélectionne systématiquement les sociétés de gestion selon leurs pratiques en matière d'ISR.

Pour se faire, elle envoie un questionnaire extra-financier qui comprend 6 axes essentiels : la loyauté des pratiques, la qualité de la relation client, les relations et conditions de travail, les droits de l'homme, l'environnement et la gouvernance.

Ofi AM investit dans le mandat essentiellement dans des fonds maison, bénéficiant du processus de labélisation ISR de l'ensemble de ses fonds entrepris en juin 2020. Concernant les fonds hors Ofi AM, la société de gestion applique systématiquement également un filtre extra financier portant à la fois sur la société de gestion et sur le processus d'investissement du fonds proprement dit.



En 2020, 3 OPC représentant 13,4% de cette catégorie, sont distingués par un label ISR.

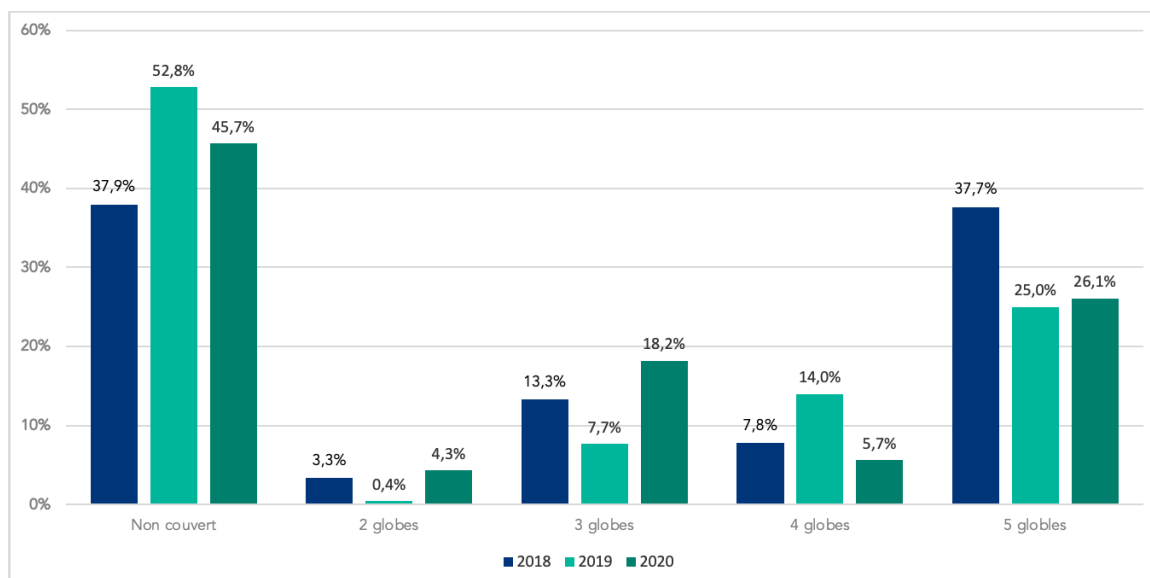
6 fonds, représentant 36,3% du portefeuille des OPC prennent en compte de façon formelle les critères ESG dans leur processus de gestion.

Si 31% des OPC ne font état d'aucune approche ESG spécifique, ils sont gérés par Ofi AM ou Egamo et bénéficient, à ce titre, de l'analyse ISR établie par les deux sociétés de gestion.

Plusieurs fonds Ofi AM et Egamo ont été arbitrés au profit de fonds externes qui représentent maintenant 19,4%.

Depuis 2016, la société Morningstar, qui met en place des classements et note les organismes de placements collectifs, propose une évaluation sous un angle investissement durable. Pour se faire, Morningstar a racheté en 2020 le fournisseur de données spécialisé sur l'ESG, Sustainalytics.

En s'appuyant sur cette expertise, la société attribue ainsi un nombre de globe (de 0 pour les plus bas à 5 pour les meilleurs), plus ou moins important en fonction de l'intégration des critères ESG dans la gestion des fonds.



54,3% des OPC en portefeuille sont couverts par cette notation, dont 31,6% bénéficient de très bons niveaux de notation (4 ou 5 globes).

Le ratio de couverture est plus élevé que l'année passée (45,7%).

ACTIFS RÉELS

La Mutuelle MAE a initié depuis quelques années la mise en place d'une poche d'actifs de diversification ayant vocation à financer l'économie réelle.

Cette poche représente aujourd'hui 6,97% du portefeuille total et finance à la fois des projets d'infrastructure, de développement d'entreprises de taille moyenne, et des projets immobiliers en Europe.

A noter que les investissements en infrastructure et en dette d'entreprise se font via des OPC de filiales du groupe Ofi AM ayant une approche ESG très marquée :

- La société Zencap, spécialisée dans le financement de dette des petites et moyennes entreprises (9% de la poche d'investissement réel) intègre ainsi systématiquement les critères ESG dans la sélection des entreprises qu'elle choisit de financer, via l'établissement d'un questionnaire extra-financier adapté en fonction du secteur de l'entreprise. Il s'agit pour elle de mieux cerner l'ensemble des risques inhérents à une entreprise et son secteur, et de favoriser les entreprises les plus transparentes. Par ailleurs depuis 2020 un nouvel analyste spécialisé sur le plan ESG a été recruté.
- La société Infravia (10,7% des actifs de la poche « actifs réels ») souligne également l'importance de la prise en compte de ces éléments notamment dans des projets infrastructure par nature très long terme. Signataire des PRI, elle a mis en place une charte de développement durable assurant

l'intégration des critères ESG dans la sélection des projets, tant pour faire progresser les choses que pour s'assurer de la pérennité des actifs.

Les obligations souscrites auprès de promoteurs permettent par ailleurs de financer des projets immobiliers présentant pour la plupart des impacts extra financiers positifs : réhabilitation à caractère social, constructions répondant aux nouvelles normes environnementales ou restructuration dans ce sens.

Enfin la Mutuelle investit dans plusieurs supports d'immobilier papier :

- un OPCI « Générations » qui investit dans de l'immobilier résidentiel géré à destination des seniors. Ce support est géré par la société de gestion A Plus Finance, signataire des PRI depuis 2012, qui prend en compte les critères ESG dans ses investissements. En effet, elle investit dans des immeubles labellisés, signe des « baux vert » (contenant une annexe environnementale), et s'assure de l'équilibre des pouvoirs au sein de la Direction Générale des preneurs à bail. Le fonds « Générations » investit quant à lui plus spécifiquement dans des structures qui accueillent et encadrent les personnes fragiles et encouragent la sociabilisation des seniors.
- Plusieurs SCPI (51% des actifs de la poche « actifs réels »)

AUTRES PLACEMENTS

L'immobilier en direct représente une part importante du portefeuille de la Mutuelle MAE (32%). Ces actifs immobiliers sont concentrés essentiellement sur des bureaux (délégations). La plupart de ces actifs ont bénéficié de travaux de rénovation récents (installation de climatisation réversibles, mise en place de LED à basse consommation, isolation thermique) afin de limiter leur impact environnemental.

NOTATION MSCI

PRINCIPE GÉNÉRAL

Conformément à ce qui a été fixé en 2019, la MAE a décidé de se doter d'un outil de suivi afin de quantifier la dimension ESG de son portefeuille. Ainsi, la notation fournie par MSCI ESG Research va permettre de s'affranchir des différentes approches des sociétés de gestion et d'obtenir une note homogène, construite sur une méthodologie unique, pour l'ensemble des émetteurs en portefeuille.

MÉTHODE DE NOTATION

MSCI ESG Research s'appuie sur une équipe de 185 analystes pour déterminer les connections entre l'activité principale d'une entreprise et les risques/opportunité inhérents à son secteur.

L'analyse MSCI établie une notation sur une échelle allant de AAA à CCC, relative aux performances des autres entreprises du même secteur.

Le modèle de notation MSCI ESG Research tend à répondre à ces 4 questions clef :

- Quels sont les risques et opportunités ESG majeurs auxquels une entreprise et l'industrie à laquelle elle appartient sont confrontées ?
- A quel point l'entreprise est exposée à ces risques/opportunités majeurs ?
- A quel point l'entreprise maîtrise ces risques/opportunités majeurs ?
- Quelle est l'image globale que renvoie l'entreprise ? Comment est-elle positionnée par rapport à ses pairs ?

Pour se faire MSCI définit tout d'abord quels sont les risques et opportunités ESG pour chaque secteur selon une méthode quantitative. Une fois que ces **critères clés** ont été identifiés, ils sont attribués à chaque secteur et chaque entreprise. Les équipes octroient ensuite des poids déterminant leur contribution (entre 5% et 30%) à la note globale.

Une fois ces critères attribués, MSCI détermine d'une part les stratégies de management mises en place pour éviter les risques ESG et d'autre part le niveau d'exposition de l'entreprise à ces risques. De même les analystes déterminent les stratégies de management mises en place pour capter les opportunités ESG et le niveau d'exposition de l'entreprise à ces opportunités. L'exposition à ces risques/opportunités est notée sur une échelle de 1 à 10.

Par ailleurs, chaque risque de controverse est analysé selon la gravité de son impact et fait également l'objet d'une notation.

L'aspect gouvernance est également pris en compte et est noté sur une échelle de 1 à 10.

Pour arriver à une notation finale, les scores pondérés des **critères clés** de chaque entreprise sont agrégés et normalisés par rapport à chaque secteur.

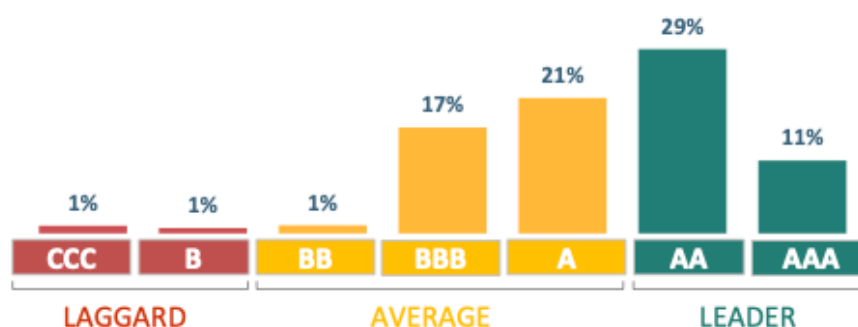
RÉSULTATS

Le périmètre retenu pour établir cette notation comprend les produits financiers cotés (obligations en direct et les OPC transparisés) et exclut les investissements non cotés (immobilier papier, dette non cotée, fonds infrastructure, et immobilier en direct), sur la base des fichiers transparisés fournis par Sequantis.

Dans ce rapport, 595 lignes issues du portefeuille de la MAE sont analysées, elles représentent 81% du portefeuille en montant valorisé.

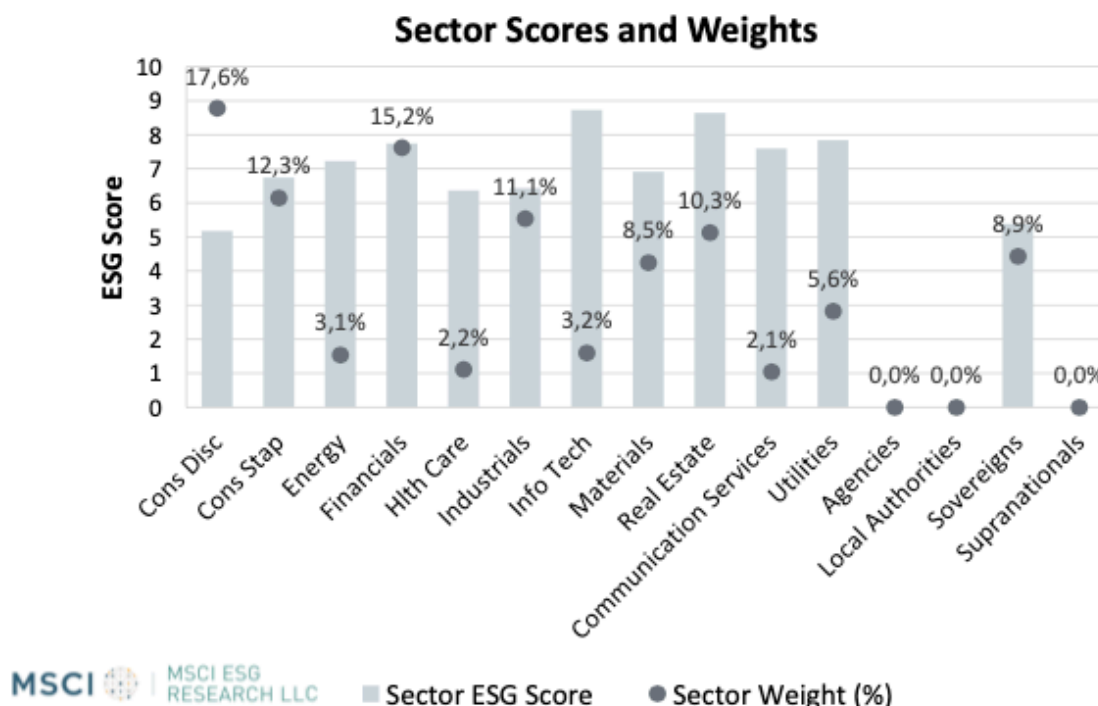
La notation du portefeuille de la Mutuelle MAE au 31/08/2020 s'est améliorée depuis l'année dernière et passe de A à AA. On observe que les émetteurs « leaders » représentent la majeure partie du portefeuille (40%). Et on note une nette augmentation des émetteurs notés AA (29% vs 19% en 2019).

ESG Rating Distribution



MSCI | MSCI ESG RESEARCH LLC

Si l'on regarde plus en détail la décomposition de cette notation, secteur par secteur :



Le « ESG Score » est la notation ESG pondérée en fonction des investissements de la mutuelle dans chaque secteur.

On remarque que certains secteurs bien que peu représentés au sein du portefeuille, contribuent de manière importante à la notation ESG. En effet, le secteur de l'énergie qui ne représente que 3,1% des encours, atteint un score ESG de plus de 7. De même le secteur des communications obtient un score ESG de 7,6 tout en étant très peu représenté (2,1%). Les 2 secteurs contribuant le plus à l'ESG sont les technologies de l'information et l'immobilier (respectivement avec un score ESG de 8,7 et 8,6). On peut citer des émetteurs tels que : Atos (AAA) ou Unibail Rodamco (noté AAA). Au contraire, le secteur ayant le moins bon score ESG est celui des biens de consommation non courants (score 5,2) qui représente 17,6% du portefeuille. Cela s'explique principalement par la forte représentation des émetteurs Volkswagen et Daimler au sein du portefeuille, ayant une note de CCC et BBB, respectivement.

En termes de poids des émetteurs dans le portefeuille, Unibail-Rodamco arrive en tête (5,97%), avec une note de AAA. Les émetteurs suivants Procter&Gamble Company et Essilor Luxottica représentent respectivement 5,27% et 5,09% du portefeuille et sont notés A. Daimler arrive en 4^{ème} position (4,84% du portefeuille) avec une notation inférieure de BBB. BASF est le 5^{ème} émetteur le plus représenté (4,84%) et obtient une note de AA.

Comme indiqué plus haut, le moins bon contributeur à la note ESG est Volkswagen avec une note de CCC, il représente 1,14% du portefeuille. Le meilleur contributeur et le plus important reste Unibail-Rodamco.

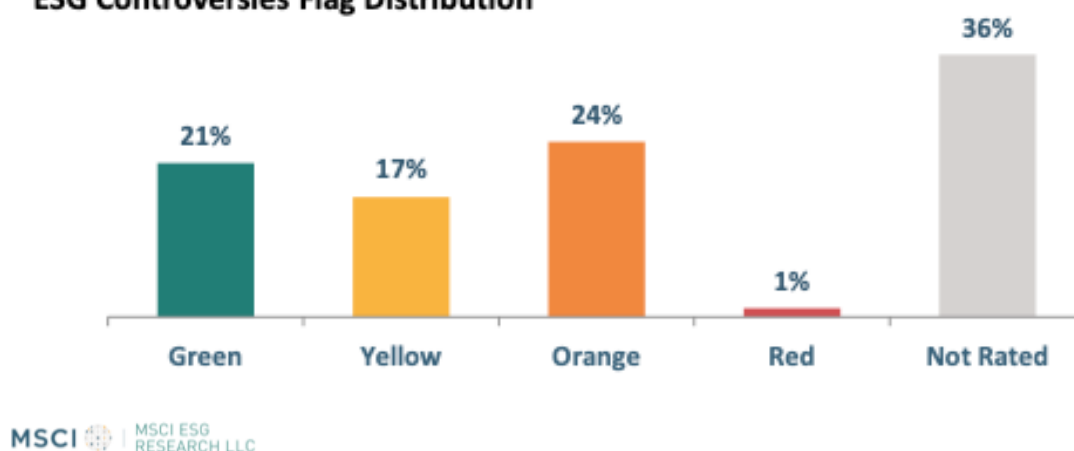
A noter que la part des 10 moins bons contributeurs a augmenté par rapport à 2019, elle est de 1,91% cette année contre 0,23% en 2019, à cause de l'exposition plus importante à Volkswagen. Par ailleurs celle des 10 meilleurs a diminué passant de

11,48% en 2019 à 9,73% en 2020 avec la forte baisse des investissements sur Danone noté AAA. On remarque donc un resserrement de la dispersion des notations.

En termes de controverses MSCI ESG Research établie une échelle de couleur :

- Rouge : les entreprises impliquées dans une ou plusieurs controverses graves ;
- Orange : les entreprises impliquées dans une ou plusieurs controverses d'ampleur moins forte ;
- Jaune : les entreprises impliquées dans une ou plusieurs controverses importantes ;
- Vert : aucune implication de l'entreprise dans une ou plusieurs controverses.

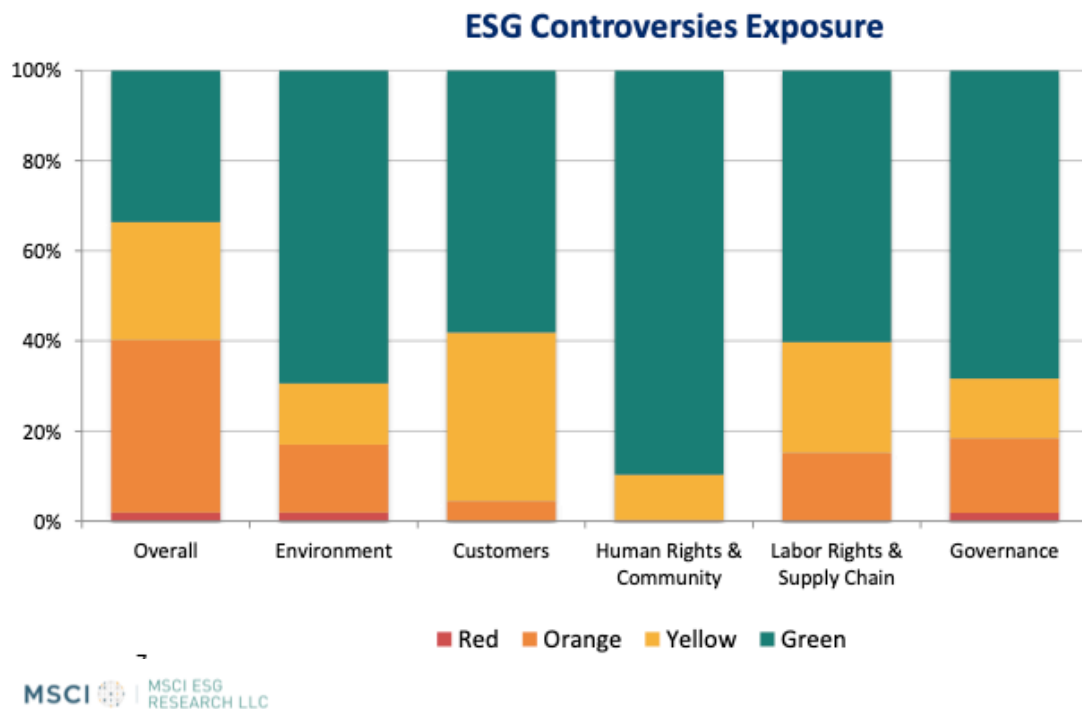
ESG Controversies Flag Distribution



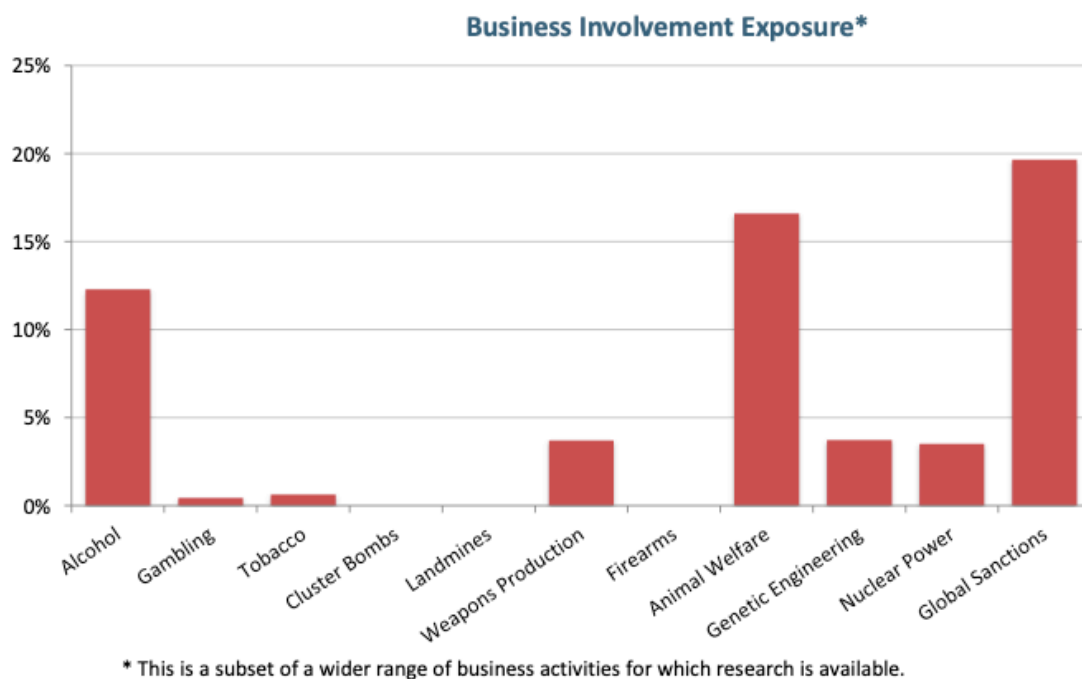
Entre 2019 et 2020, la part d'entreprises notées vert ont augmenté passant de 14% à 21%. Dans le même temps, celles notées orange ont aussi augmenté de 19% à 24%. On compte notamment Procter&Gamble Company (2^{ème} entreprise la plus représentée dans le portefeuille - 5,27%) qui est passé de jaune à orange.

Par ailleurs, les 10 entreprises les plus exposées aux controverses ne comptaient que pour 0,56% du portefeuille en 2019, contre 6,46% en 2020. Là encore, les entreprises responsables sont Volkswagen dont l'exposition du portefeuille est passée de 0,03% à 1,14% et Daimler dont l'exposition est de 4,84%

On remarque dans le graphique ci-dessous que les expositions du portefeuille aux controverses sont plus graves et importantes dans les secteurs de l'environnement et de la gouvernance (expliqué notamment avec l'affaire du Dieselgate). En revanche peu d'entreprises détenues au sein du portefeuille portent atteinte aux droits de l'Homme.



Environ 60% des émetteurs du portefeuille de la mutuelle sont concernés par une controverse. Le graphique suivant montre la répartition de l'exposition de la Mutuelle aux secteurs controversés.



Les entreprises sujettes à des sanctions globales sont passées de 0% à 20% cette année, l'émetteur Daimler est entre autres concerné. On note également une exposition plus importante (+3%) sur les activités liées à au secteur de l'alcool ainsi

que sur les activités liées à l'armement. Concernant la maltraitance animale les chiffres restent élevés mais baissent par rapport à 2019 (18%).

Les entreprises les plus exposées à ces secteurs sont : Procter&Gamble Company (maltraitance animale), BASF (alcool, maltraitance animale, manipulation génétique), Nestle (alcool, maltraitance animale), Danone et Air Liquide (maltraitance animale). Elles représentent à elles 5, 15,47% du portefeuille.

Le document complet reprenant toutes les notations détaillées se trouve en annexe de ce rapport.

OBJECTIFS

Fort de ce qui a déjà été entrepris sur ces thèmes extra-financiers, la Mutuelle souhaite à court terme poursuivre sur la voie d'une intégration des critères ESG plus systématique, et plus en amont de la sélection des supports de placement.

Cette intégration va se poursuivre sur l'exercice 2020-2021 en consolidant les 2 étapes suivantes :

FAMILIARISATION des différents membres du Conseil d'Administration et du Comité des Placements avec les sujets extra financiers dans les placements :

- Mise en place de formations dédiées aux différents interlocuteurs afin de les accompagner vers la maîtrise du sujet : vocabulaire, fonctionnement et méthodologies.
- Appropriation des outils de suivi ISR ou ESG mis à disposition par Ofi et Egamo dans la gestion des mandats lors des présentations de gestion. Cette appropriation passera dès 2021 par la mise en place de comités ESG lors desquels les sociétés de gestion présenteront leurs méthodologies et l'évolution des différentes variables.
- Utilisation du rating global du portefeuille fourni par MSCI ESG Research pour challenger les sociétés de gestion et quantifier la progression d'un exercice sur l'autre.

FORMALISATION GRADUELLE d'une politique ESG globale et construite intégrée dans la politique de placements.

La Mutuelle a cette année concrétisé son approche ESG en intégrant cette notion dans sa politique d'investissement. La Mutuelle réfléchit désormais à structurer son approche ESG dans la sélection de ses partenaires :

- Les partenaires actuels de la Mutuelle seront interrogés et sollicités sur leur démarche ESG. Le but étant de formaliser des objectifs mesurables en termes de notation globale du portefeuille, de répartition en fonction de la qualité des émetteurs et l'exclusion de certains secteurs.
- Intégrer des critères ISR/ESG formels dans les cahiers des charges des appels d'offres visant à sélectionner un nouveau prestataire. Ces critères devront permettre d'évaluer à la fois ce qui est fait au niveau de la société de gestion mais également dans l'analyse des émetteurs/ produits proposés dans la gestion.
- Concernant les nouveaux projets, la Mutuelle favorisera les projets de financement de l'économie réelle mettant en avant à minima un aspect ESG. Les critères environnementaux et sociaux, dans la continuité de ce qui est entrepris au niveau de la Mutuelle seront ainsi favorisés.